



MAIRIE  
14 SEP. 2020  
GRAND-AIGUEBLANCHE

Le 8 septembre 2020,

M. POINTET André  
Mairie  
250 Grande Rue  
BP 4  
73260 Aigueblanche

Objet : Organisation de journées de sensibilisation « bucheronnage » pour les particuliers  
Réf. : FP- SC 2020-09-02

Monsieur le Maire,

En 2019 l'Office National des Forêts avait publié une nouvelle directive en matière d'affouage et de cessions de bois aux particuliers en forêts communales. Cette nouvelle réglementation impactait les forêts de montagne en interdisant aux agents ONF de délivrer ou de vendre des bois d'un diamètre supérieur à 30 cm, interdisant toutes coupes dans les pentes supérieures à 40 % ainsi que la délivrance de chablis (arbres déracinés, enchevêtrés, sous tension, ...).

La réglementation a ensuite évoluée pour permettre aux communes de montagne de poursuivre l'entretien des forêts par la pratique de l'affouage ou des cessions. Mais c'est bien à la commune qu'incombe la responsabilité de la délivrance de bois potentiellement dangereux.

Afin de répondre aux inquiétudes des élus communaux sur cette nouvelle responsabilité, l'APTIV a mis en place au printemps 2019, en partenariat avec l'ONF, quatre sessions de sensibilisation au bucheronnage pour les particuliers qui ont réuni total une cinquantaine de participants. Aussi, compte tenu de leur succès, nous avons décidé de reconduire ces journées de formation en 2020. Initialement programmées au printemps, la crise sanitaire nous a obligé à les reporter à cet automne.

Encadrés par un bucheron formateur de l'ONF, les participants bénéficieront d'un apport d'informations et de l'apprentissage de gestes techniques dont l'objectif est de prévenir des accidents en informant des dangers, en rappelant les règles de sécurité et en apprenant à manipuler par des gestes précis une tronçonneuse en sécurité.

Ces journées seront scindées en deux : la matinée sera consacrée à la partie théorique, l'après-midi sera consacrée aux démonstrations sur le terrain.

A noter que si vous souhaitez imposer cette journée à vos affouagistes, en la rendant obligatoire pour l'attribution des prochains lots, vous devrez changer votre règlement d'affouage.

**Ces stages ne peuvent pas être considérée comme une formation, il s'agit de journées de sensibilisation.**  
Aucune attestation de formation ne sera délivrée, les participants recevront une feuille attestant de leur présence.

Les dates prévues sont :

**Le vendredi 25 septembre à SEEZ  
Le vendredi 2 octobre à SAINT MARCEL  
Le vendredi 30 octobre à BOZEL  
Le vendredi 20 novembre à AIGUEBLANCHE.**

Pour toutes réservations, contacter Sonia Coutaz à l'APTIV au 07 50 55 50 32.

Si vous souhaitez inciter les affouagistes ou les cessionnaires à se former de façon plus approfondie, il existe des formations validantes (3 jours), notamment à La Motte Servolex.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette proposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice Pannekoucke  
Président de l'APTIV

